

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le

ID : 029-212901250-20180704-04072018_11-DE

**MAIRIE
29390 LEUHAN**

L'an deux mil dix-huit, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PHILIPPE, Maire.

Présents : PHILIPPE Christian, LE ROUX Michel, LE DU Guy, QUEMERE Martine, BOURHIS Pascal, BARRE Christophe, MARCHADOUR Annick, JAFFRE Marc, QUEIGNEC Patrick, YAOUANC Daniel, TROALEN Michelle, MEVELLEC Denise, DUGOU Myriam

Procuration de Monsieur Corentin MARCHAND à Madame Martine QUÉMÉRÉ

Convocation :
le 29 juin 2018

Madame Martine QUEMERE est nommée secrétaire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 14
présents : 13
votants : 14

OBJET: Périmètres de protection des captages - Mise en œuvre des prescriptions de la DUP n°2014302-0001 du 29 octobre 2014

Le Maire informe le conseil municipal que la phase acquisitions et/ou indemnisations des périmètres de protection des captages de Ty ar Galant, de Ty Chanu et du Moustoir sur St Goazec est arrivée à son terme, nous allons devoir procéder à la mise en œuvre des prescriptions de la DUP n°2014302-0001 du 29 octobre 2014 (travaux et boisements)

Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité :

- De lancer la procédure de mise en œuvre des prescriptions de la DUP n°2014302-0001 concernant les périmètres de protection des captages de Ty ar Galant, de Ty Chanu et du Moustoir sur St Goazec
- De lancer une consultation d'entreprises pour réaliser ces travaux prescrits et d'autoriser le Maire à signer les meilleures offres
- D'autoriser le Maire à solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian PHILIPPE

